

**2011/4039 - Approbation d'un avenant à la convention cadre du 11 juillet 2007 entre la SCOP Maison de la Danse et ses partenaires financiers, l'Etat, la Région, le Département et la Ville de Lyon** (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 05/12/2011, p. 2522)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, je vous présente un rapport qui est le prolongement de la convention qui nous lie à la SCOP Maison de la Danse pour un an, cela dans le but d'établir un nouveau document cadre multi-parties puisque nous sommes partenaires avec l'Etat, la Région et le Département.

Nous avons souhaité lancer et donner un peu de temps à Dominique Hervieu qui s'est installé et lui permettre de donner une nouvelle dynamique à la Maison de la Danse. Je voudrais juste rappeler que cette Maison de la Danse, comme nous l'avons déjà dit, mène un travail remarquable avec pour l'année qui vient de passer 193 représentations et un accueil de 169 000 spectateurs, que 59 % des recettes de cette Maison de la Danse sont des recettes propres, c'est-à-dire, de la billetterie, ce qui est absolument remarquable.

Le Conseil d'administration qui s'est tenu le 28 novembre dernier a voulu marquer aussi que Lyon a la chance de posséder un réseau unique de conservatoire, dont le CNSMD, un ballet et un lieu de diffusion, le ballet de l'Opéra, un centre chorégraphique national à Rillieux dirigée aujourd'hui par Yuval Pick, une scène découverte, le Croiseur, un lieu ouvert sur la danse contemporaine, les subsistances, une Maison de la Danse, bien sûr la Biennale, son défilé et un projet absolument remarquable et repéré qui est Numeridanse que Charles Picq a mis en œuvre, allez cliquer sur Numeridanse et vous aurez trente ans de l'histoire de la danse contemporaine.

Voilà, tout cela nous amène, et ça été abordé au dernier Conseil d'administration, à imaginer un nouveau projet, qui n'est pas seulement le déplacement d'une Maison de la Danse, d'un lieu, mais bien la création d'une nouvelle dynamique, d'une nouvelle place et d'une nouvelle vision de la danse dans notre ville et dans notre métropole.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, la Maison et la Biennale de la danse de Lyon ont commencé à écrire, via M. Képénékian, une nouvelle page de leur histoire avec l'arrivée de Dominique Hervieu.

Le challenge artistique est considérable. Guy Darmet avec 32 années de travail a marqué fortement de son empreinte la Maison de la Danse, lui a donné son aura internationale et je crois que c'est bien pour Lyon.

Mais nous remarquons que c'est le moment où l'un de ses partenaires financiers, le Conseil général, donne des signes de désengagement financier. Cette situation est préoccupante car elle est

révélatrice des difficultés de financements des politiques culturelles territoriales.

C'est un fait, aujourd'hui les collectivités territoriales sont largement impliquées dans le champ culturel. Elles ont développé depuis 30 ans des politiques diversifiées sur la base de la clause générale de compétence ou par transferts de compétences. Loin du parisianisme, elles ont su faire émerger des talents.

Toutes les catégories de collectivités, et toutes étiquettes politiques confondues, participent à leur financement. L'Etat n'est plus le principal financeur des politiques culturelles en France. En 2012, sur 10 milliards d'euros d'argent public consacré à la culture, 3 proviennent de l'Etat et 7 des collectivités territoriales. Aujourd'hui, les cofinancements publics sont multiples, protéiformes, complexes avec un empilement de dispositifs contractuels, consommateurs de temps et de moyens.

Il suffit de regarder le répertoire des dispositifs de financement et d'accompagnement du spectacle vivant en Rhône-Alpes, édité au mois d'octobre par l'agence culturelle régionale. C'est un document de 147 pages, rien que pour ce type d'aide. J'ajoute aussi que certaines formes de financement, comme les conventions pluriannuelles, peuvent constituer un obstacle au développement et à la diversification des politiques culturelles.

Aux multiples financements publics locaux vient aussi s'ajouter, je ne l'oublie pas bien sûr, le mécénat des entreprises. Les sommes en jeu sont parfois considérables. C'est le mécénat qui a permis à la Ville d'acquérir récemment 3 tableaux de Pierre Soulages. Le club des mécènes du Musée Saint-Pierre a participé à hauteur de 870.000 €, c'est énorme.

Aujourd'hui, ces financements bougent à tous les niveaux. Des évolutions sont perceptibles au niveau des Conseils généraux. Une étude de l'observatoire des politiques culturelles de 2010 montre que la tendance est plutôt à la baisse des budgets culturels des départements qu'à la reconduction des crédits. Ces données sont d'autant plus significatives que les départements consacrent encore deux fois et demi plus de crédits que les régions à la culture et qu'ils jouent un rôle important dans le soutien à des activités de proximité. Certains départements ont retiré jusqu'à plus de 20 % de leurs financements à la création artistique et à la diffusion culturelle (moins 25 % en 3 ans au Conseil général de l'Isère).

Quant aux régions, après avoir consenties des efforts significatifs pour la culture, la perspective serait à la stagnation, voire au ralentissement, de leur effort culturel à horizon 2014. Aujourd'hui, il existe donc une tendance au repli de la région et du département sur leurs compétences obligatoires qui entraîne une réorientation des crédits en matière culturelle.

Au total, le financement des activités artistiques et culturelles, qui dépend à 70 % des collectivités, risque de connaître une situation difficile, voire très difficile, y compris à Lyon comme en témoigne les « mélodrames » lorsque les partenaires doivent renouveler leurs engagements, comme pour le financement de l'ONL, équipement qui dépend de cofinancements publics importants.

Dans ce contexte mouvant de repositionnement, de recentrage des crédits, le risque est de fragiliser les politiques culturelles et la création artistique, si aucune mesure n'est apportée. Une nouvelle gouvernance des politiques culturelles territoriales est à construire. Le maintien de la clause de compétence partagée dans le domaine culturel, dans le cadre de la réforme territoriale, la rend encore plus indispensable pour assurer une meilleure complémentarité des échelons territoriaux.

Mieux se coordonner et mieux travailler en partenariat est indispensable. Le rôle, la place et les responsabilités de chacun doivent être mieux reconnus et partagés. Nous vous demandons aujourd'hui, dans ce contexte, de refonder le partenariat culturel entre la Ville, le Grand Lyon, l'Etat, le Département, la Région et l'Europe et d'y associer les institutions culturelles (établissements publics, lieux de diffusion, associations) mais aussi les entreprises qui ont l'habitude de « mécèner » les opérations culturelles.

Lyon Divers Droite souhaite que vous preniez l'initiative de les réunir ensemble dans des états généraux des acteurs culturels. C'est à la Ville de prendre cette initiative. C'est elle qui consacre la part plus importante de son budget à la culture (près de 20 % du budget, soit plus de 100 millions d'euros, contre 2 % pour la Région, 4 % pour le Conseil général ou seulement 0,4 % pour le Grand Lyon).

C'est à Lyon que se situent les grands établissements culturels. D'après l'INSEE, la zone d'emplois de Lyon concentre 31 % des établissements culturels de la région et 39 % des professions culturelles, c'est considérable. Nous appelons donc, aujourd'hui, à une mobilisation collective pour la culture en vous demandant d'en prendre l'initiative !

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)